



Genève, le 8 décembre 2017
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Groupe de travail sur l'utilisation des produits phytosanitaires: point de situation et perspectives

Lancé en juin 2016 à l'initiative du conseiller d'Etat Luc Barthassat et présenté aux médias en mars 2017, un groupe de travail réunissant les différents acteurs concernés s'est attelé à la rédaction d'un rapport sur l'utilisation des produits phytosanitaires (PPh) à Genève. Cette démarche vise à proposer des mesures concrètes permettant de réduire aussi bien leur utilisation que les risques liés à leur usage. Ce travail s'inscrit et complète le plan de la Confédération, publié en septembre 2017, qui vise une réduction de moitié des risques liés à l'utilisation des PPh à l'horizon 2027.

«La thématique des PPh est complexe et sensible, raison pour laquelle j'ai souhaité qu'un travail de fond, sans pression politique, sans dogmatisme et sans complaisance puisse avoir lieu avec les professionnels», explique le conseiller d'Etat Luc Barthassat. «La complexité des questions liée à la thématique ainsi que sa portée émotionnelle nécessite un travail de longue haleine, qui ne doit souffrir d'aucune précipitation», précise-t-il.

Tous les acteurs genevois concernés par la problématique des PPh sont parties prenantes du groupe de travail, à savoir les organisations professionnelles de vulgarisation agricole, les organisations de contrôle et les institutions de formation professionnelle. Plusieurs services de l'administration cantonale sont aussi actifs dans le domaine des PPh, soit le service du pharmacien cantonal, le service de la consommation et des affaires vétérinaires, le service de l'agriculture, le service de l'écologie de l'eau, le service de géologie, sols et déchets et le service de la biodiversité. Les travaux de ce groupe de travail ont couvert plusieurs domaines tels que les techniques de production, la vulgarisation agricole, la formation, la recherche et l'établissement d'indicateurs de suivi.

Le résultat de ces concertations sera présenté dans un rapport divisé en trois parties: un historique sur l'utilisation des PPh, une description des activités des différentes parties prenantes dans le domaine des PPh ainsi qu'un état des lieux transparent de la situation et des propositions de mesures visant à poursuivre la réduction des risques liés à l'utilisation des PPh aux niveaux de l'environnement, de l'alimentation ou encore de la santé. Ces mesures sont de deux types: les contraignantes et les incitatives. Il va sans dire que la mise en œuvre de toutes ces mesures nécessitera, auprès des différentes parties prenantes, des ressources humaines et financières dédiées.

Afin de finaliser le rapport, ce dernier sera mis prioritairement en consultation auprès des professionnels de la branche. Il sera ensuite présenté au Conseil d'Etat au printemps 2018 en vue de l'adoption d'un véritable plan d'action.

Les PPh c'est quoi?

Ce sont les matières actives (biologiques ou de synthèses) employées pour protéger les végétaux contre les ennemis des cultures (insectes, adventices ou maladies). Ledit rapport se réfère principalement aux PPh employés en agriculture (OPPh 2010).

Depuis 1970, la recherche agronomique suisse travaille pour diminuer les intrants en agriculture. La production intégrée (PI), concept développé en Suisse, a été repris par de nombreux pays. Diverses techniques agricoles (confusion sexuelle, variétés tolérantes, introduction d'auxiliaires, céréales extenso, agriculture de conservation, etc.) ont permis de réduire ou de supprimer l'emploi de plusieurs matières actives. A Genève, 90% des surfaces agricoles utiles sont en PI.

La réduction des PPh par l'Etat en tant qu'acteur direct

Le domaine viticole de l'Etat de Genève est une plateforme expérimentale dont les activités techniques doivent bénéficier à l'ensemble des viticulteurs genevois (PI et BIO). Sur son domaine de six hectares, l'Etat favorise le développement de cépages résistants, nécessitant peu ou pas d'interventions phytosanitaires. Le cépage Divico, planté sur le domaine en 2009 et homologué récemment, est dorénavant planté sur près de 10 hectares à Genève. D'autres cépages résistants sont en cours d'expérimentation. En 1998, le vignoble de l'Etat lance la confusion sexuelle contre les vers de la grappe (Eudémis et Cochylis). En 2013, il installe un bio-épuration expérimental sur son vignoble pour réduire l'impact des eaux de rinçage après pulvérisation.

Depuis 2016, le domaine participe à des essais de traitements fongiques à l'aide de matières actives ayant un profil environnemental plus favorable. Différentes stratégies de lutte contre les maladies sont testées en collaboration avec Agroscope et le service du chimiste cantonal. Ces essais de traitement sont menés jusqu'à la vinification, le but étant de réduire au maximum les résidus tout en ayant une vendange satisfaisante qualitativement et économiquement.

Pour toute information complémentaire : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, T. 022 327 96 21 ou 079 417 09 69.